

SEANCE DU 22 JUIN 2015

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, BAREIL Bruno, SELARIES Pierre, BAREIL Marc, FONTES Jean-Marc, DERKAOUI Abdelkader, DEVEYER Nicole

Absents (représentés) : MM JESUPRET Suzanne, FOURQUET Dominique

Absents : MM

- **CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adhérer, à compter du 1^{er} juillet 2015, au service commun, mis en place pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol pour les actes qui, jusqu'à présent, étaient instruits par les services de la D.D.T.M. qui n'assurera plus cette prestation. Elle indique par ailleurs que les frais de ce service commun seront à la charge des communes au prorata de la population et des actes traités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite entre la CCCLA, la CCPLM et la commune de Villespy, pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol.

- **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE : AMICALE BOULISTE VILLESPYNOISE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement d'une subvention supplémentaire de 104 € pour l'année 2015, à l'Amicale Bouliste Villespynoise, afin de compenser, en partie, l'achat d'un projecteur pour le terrain de pétanque.

- **LOGEMENT DE L'INSTITUTEUR : AVENANT AU MARCHÉ**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'avenant au marché concernant des travaux supplémentaires demandé à l'entreprise Blaise ALIBEU.

Montant initial du marché :	21 950.35 € HT
Avenant au marché :	2 808.67 € HT
Nouveau montant du marché :	24 759.02 € HT

- **CONVENTION ATD 11 / COMMUNE**

Madame le Maire présente aux conseillers la proposition de convention pour une maîtrise d'ouvrage, établie par l'ATD 11. Cette prestation est une mission d'assistance et de conseil pour l'aménagement de voirie dans la traversée de la commune, sur la RD 126, entre la place de la Mairie et le carrefour avec la route de Lasbordes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour signer cette convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec l'ATD11, d'un coût prévisionnel de 1 440 € HT.

- **DESSERTE INCENDIE**

Le conseil municipal, après avoir constaté l'utilité d'étudier la desserte incendie de la commune, décide de mettre le projet à l'étude et de demander des devis.

- **VOIRIE : ETUDE DE DEVIS**

Le conseil municipal étudie les devis proposés pour des travaux de voirie : chemin des Fontanelles, impasse du Couchant et décide de poursuivre l'étude avant de prendre une décision.

- **RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISEMENT**

Le conseil municipal, prend connaissance des deux rapports, établis par la Lyonnaise des Eaux pour l'année 2014.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Préparation de la réunion du SGEPI du 30 juin prochain.